



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 51

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M<sup>me</sup> STONE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 235 — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables/The Fiscal Responsibility and Taxpayer Protection Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> STONE intervient.

M<sup>me</sup> la *ministre* KENNEDY, M<sup>me</sup> COOK et M. BEREZA posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> la *ministre* CABLE ainsi que MM. BEREZA, DEVGAN et LOISELLE interviennent. M. OXENHAM exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, le président adjoint intervient et demande au député de McPhillips, qui a utilisé les termes « pull the wool over the eyes of Manitobans », de se rétracter.

M. DEVGAN se rétracte.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur l'exemption de la taxe sur les transferts fonciers à l'achat d'une première propriété sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. JOHNSON présente la proposition suivante :

Proposition n°9 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à accorder la priorité aux difficultés auxquelles font face les familles manitobaines

Attendu :

que le Manitoba continue de subir les pires pressions au pays en ce qui concerne le coût de la vie;

que le Manitoba a affiché un taux d'inflation global de 3 %, ce qui le place ex aequo au premier rang au Canada;

que la pression extrême des dépenses quotidiennes est un lourd fardeau pour les familles manitobaines, qui se voient obligées de choisir les dépenses auxquelles elles donnent la priorité;

que le prix des aliments demeure un facteur déterminant de la hausse des coûts au Manitoba;

que le prix des aliments au Manitoba a connu un taux d'inflation de 4,9 %, soit le plus élevé du pays, ce qui fait que l'épicerie est de moins en moins abordable pour de nombreuses familles manitobaines;

que bien qu'il soit présent dans tous les secteurs de l'industrie agricole, le Manitoba est la province où l'alimentation connaît le plus de prix records;

que l'agriculture, qui représente près de 10 % du PIB du Manitoba, joue un rôle crucial dans la vie quotidienne des Manitobains, dans leurs moyens de subsistance et dans l'économie de la province;

que 81 000 Manitobains travaillent dans l'industrie agricole, générant 29,5 milliards de dollars en retombées économiques au Manitoba;

que la province ne dispose pas d'une infrastructure suffisante de transformation et qu'elle doit expédier ses produits agricoles hors de ses frontières pour les faire transformer, ce qui prive les Manitobains de bons emplois;

que sous le gouvernement provincial actuel, le Manitoba a pris du retard sur les provinces voisines pour l'accès à de nouveaux marchés et la conclusion de nouveaux accords commerciaux lui permettant de vendre ses produits agricoles de calibre mondial;

que l'approvisionnement alimentaire de la province est à risque,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à prendre des mesures immédiatement afin de réduire le fardeau bureaucratique écrasant pour les agriculteurs et de s'attaquer aux causes économiques sous-jacentes de l'inflation du prix des aliments.

Il s'élève un débat.

M. JOHNSON intervient.

M<sup>me</sup> la *ministre* NAYLOR ainsi que MM. KING et EWASKO posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. BRAR et KING ainsi que M<sup>me</sup> DELA CRUZ interviennent. M. le *ministre* SIMARD exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N<sup>o</sup> 53) — *Loi d'exécution du budget de 2026 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2026.*

(M. le *ministre* SALA)

---

M. le *ministre* WIEBE dépose le rapport annuel de la Commission des droits de la personne du Manitoba et du Tribunal d'arbitrage des droits de la personne pour l'année se terminant le 31 décembre 2023.

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 51)

---

M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE dépose :

une version révisée de l'ordre d'examen des budgets en Comité des subsides pour aujourd'hui;

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 52)

une version révisée de l'ordre d'examen des budgets en Comité des subsides pour le 8 mai 2026.

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 53)

---

M<sup>me</sup> SMITH, *ministre responsable de la Santé mentale*, fait une déclaration au sujet de la Semaine de la santé mentale qui a eu lieu du 4 au 10 mai 2026.

M. BEREZA et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAGASSÉ font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, MM. BRAR et NARTH, M. le *ministre* KOSTYSHYN, M. KING ainsi que M. le *ministre* SALA font des déclarations de député.

---

**Jeudi 7 mai 2026**

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle interrompt ses travaux en comité à 17 heures et convient de les poursuivre le vendredi 8 mai 2026 à 10 heures.

---

La séance est levée à 12 h 30 le vendredi 8 mai 2026 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey